

Niveaux de vie et pauvreté en France : les départements du Nord et du Sud sont les plus touchés par la pauvreté et les inégalités

Laurent Auzet, Magali Février, Insee Bretagne
Aude Lapinte, division Revenus et patrimoine des ménages, Insee

C'est en Île-de-France, en Rhône-Alpes et en Alsace que les niveaux de vie médians sont les plus élevés. Dans l'Ouest, les inégalités de revenus sont les plus faibles, alors qu'elles sont les plus fortes en Île-de-France.

Les taux de pauvreté sont les plus élevés en Languedoc-Roussillon, en Provence - Alpes - Côte d'Azur, dans le Nord et en Seine-Saint-Denis. Dans le Nord, les Bouches-du-Rhône et en Seine-Saint-Denis, les familles nombreuses sont particulièrement touchées, ce qui entraîne une pauvreté plus fréquente des enfants. Dans les départements les plus ruraux, la pauvreté frappe plus souvent les personnes âgées.

Le chômage, le poids des inactifs, les différences de structure sociale ou familiale sont les principales raisons de ces disparités. Les prestations sociales, qui comptent pour le tiers du revenu disponible des ménages pauvres, contribuent fortement à en réduire l'amplitude.

En 2004, la moitié des personnes vivant en ménage ordinaire (*Sources*) dispose d'un niveau de vie (*Définitions*) inférieur à 15 766 euros par an. En France métropolitaine, seuls 26 départements se situent au-dessus de cette médiane, qui cache de fortes disparités au sein de chaque territoire. Le niveau de vie médian des 96 départements varie entre 13 740 euros dans le Pas-de-Calais et 20 360 euros dans les Yvelines (*carte 1*).

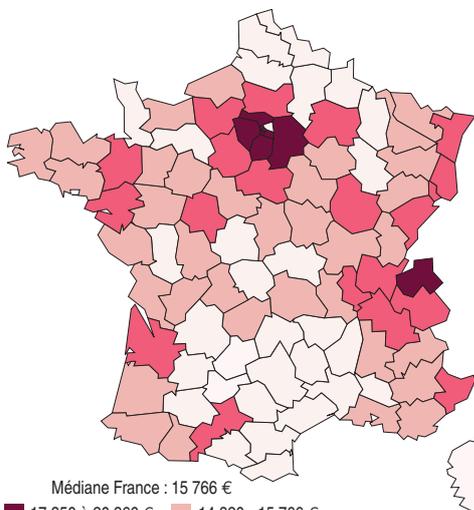
L'Île-de-France occupe une position remarquable dans ce panorama. Trois départements – les Yvelines, Paris et les Hauts-de-Seine –

bénéficient de niveaux de vie particulièrement élevés. La part des salaires dans le revenu y est aussi particulièrement importante. La composition sociodémographique de ces départements, avec une forte proportion de cadres, explique en grande partie ces résultats.

Avec un niveau de vie médian (*Définitions*) de 17 600 euros, la Haute-Savoie et, dans une moindre mesure, le Rhône, la Savoie, l'Ain et l'Isère, constituent également une aire géographique plutôt aisée. Les départements frontaliers d'Alsace et de Franche-Comté ont de même un niveau de vie médian supérieur à 15 600 euros. Le poids des cadres et les salaires des frontaliers travaillant en Suisse ou en Allemagne expliquent leurs revenus plus élevés.

Les revenus sont également élevés dans les départements limitrophes de l'ouest de l'Île-de-France, par effet de proximité, ainsi que dans plusieurs départements comprenant une capitale régionale. Par ailleurs, certains départements bénéficient de revenus tirés vers le haut par des activités spécifiques très

① Médiane du niveau de vie par département



Médiane France : 15 766 €

■ 17 350 à 20 360 € ■ 14 820 - 15 766 €
■ 15 766 à 17 350 € ■ 13 740 - 14 820 €

Les deux départements de la Corse ont été regroupés (*sources*).
Source : revenus disponibles localisés 2004, Insee-DGI.

rémunératrices. C'est par exemple le cas de la Marne avec la viticulture de Champagne.

À l'opposé se trouvent les départements du nord de la France (14 200 euros pour la région Nord - Pas-de-Calais), particulièrement touchés par le chômage, ainsi que les départements ruraux de la Creuse, de l'Aude et du Cantal (entre 13 830 et 13 910 euros). Un fort taux de chômage entraîne en effet les revenus à la baisse. Dans la Creuse, l'Aude et le Cantal, la forte proportion de personnes retraitées, aux revenus en moyenne plus bas que ceux des actifs, induit une baisse globale du niveau de vie.

De fortes inégalités de revenus à Paris

Le rapport inter-décile entre le niveau de vie plancher des 10 % d'individus les plus aisés et le niveau de vie plafond des 10 % les plus pauvres permet de mesurer l'ampleur des inégalités (carte 2). Ce rapport est souvent élevé dans les capitales régionales. À Paris, les bas revenus sont proches de ce qu'ils sont dans les autres départements, mais le niveau de vie des plus riches est plus de 5 fois supérieur à celui des plus modestes, soit 1,8 fois le rapport moyen national. Dans les Yvelines, la population est plus homogène et les écarts sont plus faibles. En Savoie et dans le Rhône, les

inégalités de niveau de vie sont également plus importantes que la moyenne. Il y a peu de lien entre niveau de vie médian et inégalité de niveau de vie à l'intérieur d'un département ou d'une région (graphique). En Île-de-France, des hauts revenus plus élevés qu'ailleurs expliquent un indicateur d'inégalités plus fort. À l'inverse, en Languedoc-Roussillon, comme en Corse et en Nord - Pas-de-Calais, les disparités sont amplifiées par rapport aux autres régions par le poids important des revenus les plus faibles. Dans les Pays de la Loire et en Bretagne, régions où le rapport entre le dernier et le premier décile de niveaux de vie est le plus faible, des bas revenus assez élevés sont associés à des hauts revenus plutôt moins élevés qu'ailleurs.

Plus de pauvreté au Nord et au Sud

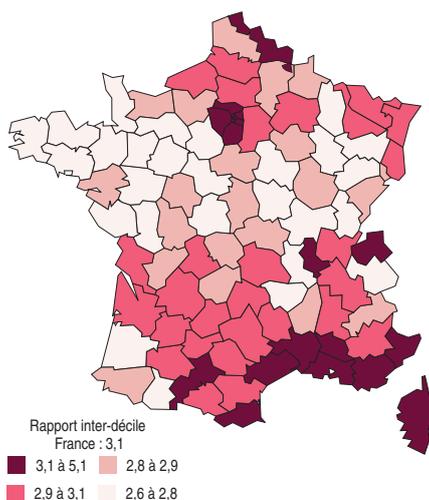
Les disparités entre départements sont encore plus fortes en termes de pauvreté monétaire (Définitions) que de niveaux de vie médians. Ainsi, le taux de pauvreté en Corse est plus de trois fois plus élevé que dans les Yvelines, département où il est le plus faible (carte 3). Alors que le taux de pauvreté est généralement plus élevé lorsque le revenu médian est faible, certains départements

conjuguent un revenu médian moyen ou élevé et un fort taux de pauvreté. C'est notamment le cas des départements où se situent les grandes agglomérations et plus particulièrement de l'agglomération parisienne.

La pauvreté ne touche pas de la même façon les différentes catégories de ménages. Les familles nombreuses et les familles monoparentales sont plus souvent exposées que les autres. Pour les premières, c'est principalement en raison du nombre de personnes du ménage. Pour les secondes, une seule personne apporte généralement des ressources et doit assurer la charge d'enfants. De leur côté, les retraités, bien que leurs revenus soient en moyenne moins élevés, sont moins touchés par la pauvreté, en grande partie parce qu'ils n'ont plus la charge des enfants qui ont quitté le domicile familial.

De grandes zones géographiques relativement homogènes se dessinent en fonction de ces caractéristiques. Dans les départements du nord de la France, la pauvreté, plus concentrée dans les zones urbaines, frappe plus particulièrement les familles nombreuses. Le taux de pauvreté est ainsi de 16,5 % dans le Nord - Pas-de-Calais. Cependant, dans cette région, de nombreux ménages ne se situent que légèrement en dessous du seuil.

② Rapport inter-décile des niveaux de vie par département

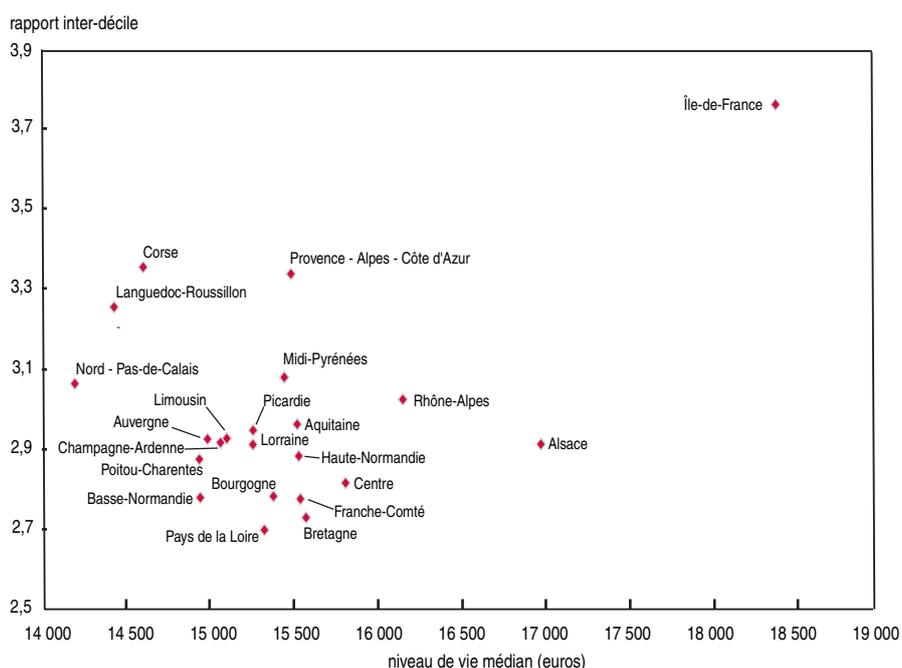


Lecture : le rapport inter-décile entre le niveau de vie plancher des 10 % d'individus les plus aisés et le niveau de vie plafond des 10 % les plus pauvres va de 2,6 pour la Mayenne, département où il est le plus faible, à 5,1 pour Paris, où il est le plus élevé.

Les deux départements de la Corse ont été regroupés.

Source : revenus disponibles localisés 2004, Insee-DGI.

Niveau de vie médian et rapport inter-décile selon la région



Source : revenus disponibles localisés 2004, Insee-DGI.

La Seine-Saint-Denis, également marquée par un fort taux de pauvreté, possède des caractéristiques un peu différentes. Ce département apparaît comme une exception en Île-de-France. Les ménages complexes, qui regroupent plusieurs familles, quelquefois plusieurs générations, sont particulièrement touchés, ainsi que les familles nombreuses.

Le département des Bouches-du-Rhône présente un profil similaire. La pauvreté (*Définitions*) y est cependant plus intense qu'ailleurs : les niveaux de vie des ménages pauvres sont souvent situés très en dessous du seuil de pauvreté.

Le Languedoc-Roussillon et la Corse se caractérisent par une pauvreté élevée

qui n'épargne aucune classe d'âge. Les couples, avec ou sans enfant, comme les personnes seules, sont concernés. Les familles monoparentales, plus nombreuses en proportion, sont touchées plus qu'ailleurs.

Plus les familles avec enfants sont affectées par la pauvreté, plus le taux de pauvreté des enfants est important. Par définition, un enfant est pauvre s'il vit dans un ménage dont le niveau de vie est inférieur au seuil de pauvreté. Ainsi, dans les régions Nord - Pas-de-Calais et Languedoc-Roussillon, dans les départements des Bouches-du-Rhône, du Vaucluse et de la Seine-Saint-Denis, environ un enfant sur quatre vit sous le seuil de pauvreté, contre 16,4 % en moyenne (*tableau*).

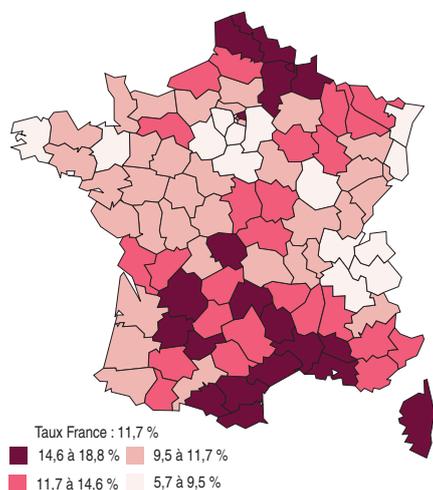
L'Aveyron, la Lozère, le Cantal, la Creuse et le Gers ont en commun une pauvreté concentrée dans les zones rurales, qui touche plus particulièrement les personnes âgées, mais aussi des personnes aux âges actifs. Dans ces départements, les pôles urbains, au contraire, comprennent moins de personnes en situation difficile. Des départements voisins, comme le Lot, le Tarn-et-Garonne présentent, en mode mineur, les mêmes caractéristiques. Néanmoins, cet état des lieux peut être nuancé : dans les départements ruraux, les ménages sont plus souvent propriétaires de leur

habitation qu'en zone urbaine et ne paient pas de loyer, ce qui peut être considéré comme un supplément de ressources dont le revenu ici mesuré ne tient pas compte.

Les départements d'Île-de-France, à l'exception de la Seine-Saint-Denis, ont un taux de pauvreté inférieur à la moyenne, quelles que soient les classes d'âge. La présence de ménages complexes, plus pauvres en moyenne, contribue cependant à élever ce taux. Paris constitue un cas particulier. La pauvreté s'y situe dans la moyenne, mais est un peu plus élevée pour les plus jeunes actifs.

Le taux de pauvreté est faible en Alsace, en Savoie et en Haute-Savoie. Pour ces deux départements, le travail frontalier contribue à élever les revenus. Les régions de l'Ouest sont moins touchées par la pauvreté. C'est notamment le cas des départements bretons et de la Loire-Atlantique, où seules les personnes âgées connaissent des taux de pauvreté proches de la moyenne nationale.

③ Taux de pauvreté par département

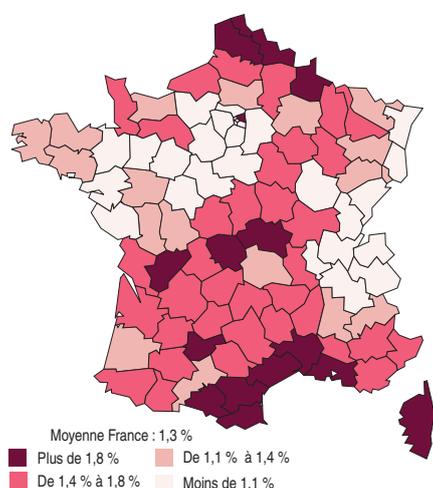


Les deux départements de la Corse ont été regroupés.
Source : revenus disponibles localisés 2004, Insee-DGI.

Les minima sociaux réduisent la pauvreté

La redistribution des revenus s'effectue par les impôts et les prestations sociales. Seuls les impôts directs et les prestations sociales versées en espèces qui ne relèvent pas de dispositions

④ Part des minima sociaux dans le revenu disponible des ménages par département



Les deux départements de la Corse ont été regroupés.
Source : revenus disponibles localisés 2004, Insee-DGI.

Taux de pauvreté des enfants et des plus âgés selon la région

en %

Région	Taux de pauvreté des enfants de 0 à 17 ans	Taux de pauvreté des 65 ans et plus
Île-de-France	14,2	4,4
Champagne-Ardenne	18,4	6,8
Picardie	18,5	6,8
Haute-Normandie	16,8	4,9
Centre	14,4	6,7
Basse-Normandie	16,4	7,7
Bourgogne	15,2	7,1
Nord - Pas-de-Calais	25,3	7,2
Lorraine	17,6	6,4
Alsace	12,8	4,4
Franche-Comté	14,5	7,4
Pays de la Loire	12,7	8,4
Bretagne	11,3	10,2
Poitou-Charentes	16,2	11,8
Aquitaine	15,3	9,6
Midi-Pyrénées	16,1	12,0
Limousin	17,2	13,4
Rhône-Alpes	13,9	6,5
Auvergne	17,1	11,5
Languedoc-Roussillon	24,8	10,8
Provence - Alpes - Côte d'Azur	21,3	7,6
Corse	22,3	15,6

Source : revenus disponibles localisés 2004, Insee - DGI.

locales, sont appréhendées ici. En moyenne, leur part dans le revenu moyen est peu importante. En effet, les prestations sociales ne représentent que 5,4 % du revenu disponible moyen des ménages. Cependant, pour les ménages sous le seuil de pauvreté, c'est un tiers du revenu disponible qui dépend de ces prestations. Elles permettent ainsi de réduire le taux de pauvreté – et son intensité – comme l'illustre la carte des bénéficiaires de minima sociaux (carte 4). De fait, les départements les plus pauvres sont souvent ceux où, rapporté à la population aux âges actifs, le nombre de bénéficiaires du RMI est le plus élevé : dans les Bouches-du-Rhône la classe d'âge des 20-59 ans comprend 7 % d'allocataires du RMI. Les départements ruraux font exception à cette règle. Dans la Creuse, malgré un taux de pauvreté élevé, moins de 3 % des personnes aux âges actifs bénéficient du RMI. À taux de pauvreté identique, la proportion des bénéficiaires est plus élevée dans les départements où se situent les plus grandes agglomérations, signalant la présence d'actifs en situation précaire.

L'allocation de parent isolé (API) concerne, en proportion, davantage de familles des départements du Languedoc-Roussillon, de Provence-Alpes - Côte d'Azur et du Nord, où la pauvreté des familles monoparentales est plus élevée.

Enfin, le minimum vieillesse vient compléter le revenu de nombre des personnes âgées en situation difficile en Corse, dans la Creuse, les Landes et le Gers. Au total, la part des prestations sociales dans le revenu disponible est particulièrement élevée en Seine-Saint-Denis, dans le Nord - Pas-de-Calais, les Ardennes et dans les Pyrénées-Orientales.

Sources

Les éléments présentés dans cette étude proviennent du traitement des déclarations de revenus et des données de la taxe d'habitation. Les prestations sociales, versées principalement par les caisses d'allocations familiales (CAF), la Mutualité sociale agricole (MSA) et la caisse nationale d'assurance vieillesse (CNAV), sont estimées par application de barèmes. Cette opération vient compléter, d'une part, l'enquête Revenus fiscaux qui permet d'obtenir, tous les ans, les revenus déclarés et les taux de pauvreté au niveau national, et d'autre part les résultats de l'exploitation « Revenus fiscaux localisés », qui permet d'obtenir des indicateurs sur les revenus déclarés à un niveau géographique fin.

Les statistiques produites à partir des sources fiscales ne portent que sur les ménages dits « ordinaires ». Les personnes résidant en foyer, en maisons de retraite, en hôpitaux ainsi que les sans-abri sont en particulier hors du champ de cette étude. Les situations les plus accentuées de pauvreté ne sont ainsi pas prises en compte. Par ailleurs, une partie des revenus du patrimoine n'est pas incluse dans les statistiques, n'étant pas déclarée à l'administration fiscale. Enfin, les statistiques sur les revenus disponibles et le taux de pauvreté sont diffusés pour la région Corse dans son ensemble, une précision suffisante des estimations ne pouvant être assurée pour cette région au niveau des départements.

Définitions

Revenu déclaré : il correspond à la somme des revenus déclarés au fisc avant abattements. Il comprend les revenus d'activité salariée ou indépendante, les indemnités de chômage, les pensions alimentaires, d'invalidité ou de retraite et les revenus du patrimoine. Ces revenus sont nets de cotisations sociales et de contribution sociale généralisée (CSG) déductible.

Revenu disponible : le revenu disponible d'un ménage comprend les revenus d'activité, les pensions de retraite et les indemnités de chômage, les revenus

du patrimoine, les transferts en provenance d'autres ménages et les prestations sociales. Quatre impôts directs sont pris en compte : l'impôt sur le revenu, la taxe d'habitation, la contribution sociale généralisée (CSG) et contribution à la réduction de la dette sociale (CRDS).

Niveau de vie : revenu disponible du ménage divisé par le nombre d'unités de consommation (UC). Le niveau de vie est donc le même pour tous les individus d'un même ménage. Le nombre d'unités de consommation est calculé selon le principe suivant : le premier adulte compte pour 1, les autres personnes de plus de 14 ans pour 0,5 et les enfants de moins de 14 ans pour 0,3. Le **niveau de vie médian** est celui au-dessus duquel se situe une moitié de la population, l'autre se situant au-dessous.

Pauvreté monétaire : un individu (ou un ménage) est considéré comme pauvre lorsque son niveau de vie est inférieur au seuil de pauvreté. Ce seuil est calculé par rapport à la médiane de la distribution nationale des niveaux de vie. Les seuils traditionnellement retenus par l'Insee et l'Observatoire national de la pauvreté et de l'exclusion sociale sont fixés à 60 % ou à 50 % du niveau de vie médian, le seuil à 60 % étant privilégié en France et en Europe. Le **taux de pauvreté** correspond à la proportion d'individus dont le niveau de vie est inférieur à ce seuil, soit 788 euros par mois en France en 2004.

Intensité de la pauvreté : l'intensité de la pauvreté est l'écart entre le niveau de vie médian des personnes pauvres et le seuil de pauvreté rapporté au seuil de pauvreté. Elle permet de mesurer si les niveaux de vie des plus pauvres sont proches du seuil de pauvreté.

Bibliographie

- « Les revenus et le patrimoine des ménages », *Insee Références*, édition 2006.
- « Enquête Revenus fiscaux », *Insee Résultats*, série société n° 69, juillet 2007.
- « Rapport de l'Observatoire national de la pauvreté et de l'exclusion sociale 2005-2006 », 2006.

INSEE PREMIÈRE figure dès sa parution sur le site Internet de l'Insee : www.insee.fr (rubrique Publications)

Vous pouvez vous abonner gratuitement aux avis de parution dans <http://www.insee.fr/fr/ppp/abonnement/abonnement.asp>

BULLETIN D'ABONNEMENT A INSEE PREMIERE

À RETOURNER À : INSEE/CNGP, Service Abonnement - B.P. 402 - 80004 Amiens CEDEX 1
Tél. : 03 22 97 31 70 Fax : 03 22 97 31 73

OUI, je souhaite m'abonner à INSEE PREMIÈRE - Tarif 2007

Abonnement annuel : 74 € (France) 92 € (Étranger)

Nom ou raison sociale : _____ Activité : _____

Adresse : _____

Tél : _____

Ci-joint mon règlement en Euros par chèque à l'ordre de l'INSEE : _____ €.

Date : _____ Signature

Direction Générale :
18, Bd Adolphe-Pinard
75675 Paris cedex 14
Directeur de la publication :
Jean-Michel Charpin
Rédacteur en chef :
Daniel Temam
Rédacteurs :
C. Dulon, A.-C. Morin,
T. Méot, C. Pfister
Maquette : PDC
Code Sage IP071162
ISSN 0997 - 3192
© INSEE 2007

